YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2000 - 173

OBJET :	**Contrat de prestations de service relatif à la capture de fouines aux écoles maternelles "Grande Prairie" et "Tournelles" à Yerres, conclu avec la société C.R.D.D.**

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la capture de fouines aux écoles maternelles "Grande Prairie" sise rue Jules Ferry et des "Tournelles" sise rue Jean Bouin à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société C.R.D.D. correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer un contrat de prestations de service relatif à la capture de fouines aux écoles maternelles "Grande Prairie" sise rue Jules Ferry et des "Tournelles" sise rue Jean Bouin à Yerres, avec la société CRDD dont le siège social se situe 8, rue de la Lune 94700 MAISONS-ALFORT,

DIT que la commune s'engage à verser à la société CRDD une somme forfaitaire fixée à :

- 7 500,00 Francs H.T. soit 8 970,60 Francs T.T.C. (huit mille neuf cent soixante dix francs et soixante centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 1, sous-fonction 12, article 611.

Fait à YERRES, le 6 Juillet 2000

REÇU LE
12 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

108